

Questions orales

Canadiens, il en fera une enquête publique approfondie et indépendante sur l'efficacité de la justice en général?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je tiens à rappeler au député que Clifford Olson n'était pas sous surveillance obligatoire au moment où il a commis les crimes pour lesquels il a été condamné. Son mandat était venu à expiration et il était un homme libre.

Quant à l'étude sur la surveillance obligatoire, elle est terminée. J'ai consulté les représentants du secteur privé qui sont intéressés, l'Association canadienne des chefs de police et bien d'autres groupements. Je connais leur opinion et je compte proposer sous peu certains changements au cabinet.

Je rappelle de nouveau au député que la surveillance obligatoire est une disposition législative qui émane du Parlement. Ni le solliciteur général ni aucun autre haut fonctionnaire n'a le pouvoir de modifier ces règles sans s'adresser au Parlement; par conséquent, les changements que je proposerai devront être présentés à la Chambre, s'ils sont acceptés par le cabinet. Je crois que c'est pour bientôt et, j'espère bien que ces modifications seront étudiées un peu plus rapidement que certains remaniements importants dans le domaine du droit criminel que j'avais proposés à la Chambre par le biais d'un projet de loi qui a été bloqué.

● (1450)

L'UTILISATION DU SÉRUM DE VÉRITÉ

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je lui rappelle qu'au moment où M. Olson était en liberté, il était recherché pour répondre à des accusations portées contre lui à Sydney, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Williams Lake.

Étant donné les circonstances inhabituelles de cette affaire et certaines questions qui ont été posées quant aux méthodes utilisées dans certains secteurs de l'appareil judiciaire—on a dit notamment que le solliciteur général n'avait pas été pleinement informé de certains faits—je voudrais savoir si les conseillers du ministre lui ont déjà parlé de l'utilisation du penthotal, ou sérum de vérité, sur des témoins ou des accusés.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, c'est là une question très générale. Je connais les propriétés et l'usage de cette drogue, mais il faudrait que l'on me pose une question précise pour obtenir une réponse précise.

LE NORD CANADIEN

L'IMPACT DU TRANSFERT DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE DU FABRICANT AU GROSSISTE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais lui demander si une étude a été faite sur l'impact qu'aura sur les habitants du Nord et des régions éloignées de notre pays le transfert de la taxe de vente du fabricant au grossiste. Le ministre n'ignore pas que c'est en grande partie à cause des frais de transport des marchandises que le coût de la vie est si élevé dans le Nord. Et pourtant, les gens du Nord devront désormais payer une taxe fédérale de vente sur l'un des éléments principalement responsables de la cherté de la vie dans leur région, à savoir les frais de transport. Une étude a-t-elle été entreprise sur ce que cette mesure budgétaire particulière coûtera aux Canadiens du Nord et, dans l'affirmative, le ministre peut-il nous en rendre compte?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous avons tenté d'évaluer l'impact général que ces modifications de la taxe de vente auront sur l'économie. Il devrait être clair pour les députés que nous aurons amplement l'occasion d'étudier ces modifications et d'en examiner l'incidence avant que la mesure législative ne soit présentée et adoptée.

ON DEMANDE UN CHANGEMENT DE DIRECTIVES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Le ministre sait fort bien, madame le Président, que ni dans son budget ni dans sa déclaration il n'a traité de toute la question des avantages dans le Nord, sachant pertinemment que, dans certaines régions de notre pays, les articles les plus essentiels sont parfois deux ou trois fois plus chers que dans d'autres régions canadiennes où la population est plus dense, et qu'il peut recourir à la détaxation ou à un ordre de rémission. Le ministre peut-il nous dire quelles directives on émettra en vue d'assurer plus d'équité et de justice dans le domaine de la fiscalité pour les habitants du Nord? Tout ce qu'il a accompli jusqu'ici n'a fait qu'alourdir le fardeau des populations septentrionales, car il a fait passer la taxe de vente du secteur manufacturier aux grossistes, sachant très bien qu'il y a très peu de fabricants dans le Nord. La plupart des marchandises sont expédiées aux grossistes qui les vendent aux détaillants.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): En général, madame le Président, ce sont les fabricants canadiens qui profiteront des changements que nous nous proposons de faire à la taxe de vente mais, comme le député le sait, nous avons prolongé l'ordre de rémission pour une autre année. Comme je l'ai affirmé dans les documents budgétaires, j'ai l'intention d'examiner quelle autre méthode nous pourrions utiliser pour répondre aux besoins de cette région du Canada, soit, par exemple, en ayant recours à un programme de dépenses plutôt que par le biais du régime fiscal.